



REGLEMENT PARTICULIER

42^{ème} RALLYE DU BRIONNAIS



RALLYES
FFSA
COUPE DE FRANCE

16 ET 17 JUIN 2023 LA CLAYETTE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 17 avril 2023.....

Ouverture des engagements : 17 avril 2023

Clôture des engagements : 6 juin 2023.....

Parution du carnet d'itinéraire : 11 juin 2023

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 11 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 16 juin 2023 de 10h00 à 20h00

Vérifications des documents :

Le vendredi 16 juin 2023 de 17h30 à 21h30 et le samedi 17 juin 2023 de 6h30 à 7h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Vérifications des voitures :

Le vendredi 16 juin 2023 de 17h45 à 21h45 et le samedi 17 juin 2023 de 6h45 à 7h45 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Heure de mise en place du parc de départ le : 16 juin 2023 à 18h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 16 juin 2023 à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des équipages admis au départ le 17 juin 2023 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des heures et ordres de départ le 17 juin 2023 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Départ de LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture : 17 juin 2023 à 10h34

Arrivée à LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture : 17 juin 2023 à 19h45.....

Vérification finale le 17 juin 2023 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE.....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 17 juin 2023, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium

Remise des prix le 17 juin 2023 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2023

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 42^{ème} Rallye du Brionnais en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 24/03/2023 sous le numéro 33-253 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du / /

Comité d'Organisation

Président : Michel DURIX.....
Membres : Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Jonathan Petit, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis Daniere
Secrétariat du Rallye : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE Tél : 06 61 35 24 93 Fax : 03 85 28 90 69 .
Permanence du Rallye : Salles des fêtes LA CLAYETTE.....
Date, horaire : 17 juin 2023 de 6h30 à 23h.....

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise
Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Jacques NOMBLOT	5565	0414
Membres :	Josiane CHARLEUX	9434	0403
	Roland FAYARD	30129	0516
<u>Directeur de Course :</u>	Michel POTHEAU	115790	0414
Directeur de Course Adjoint :	Éric TEMMERMAN	26388	0410
Directeur de Course délégué ES1	Marie-Joelle POTHEAU	115791	0414
Directeur de Course délégué ES2	Eric GACON	9100	0403
Directeur de Course délégué Autorité	Jacques BERTRAND	14532	0403
	Michel DURIX	14548	0404
Directeur de Course voiture tricolore	Jean-Marc GIRAUDON	20434	0404
<u>Directeur de course ES1 BS PNEUS</u>	Jean-Michel PIGENET	37172	0445
Directeur de Course Adjoint :	Philippe DRÉAU	2281	0420
<u>Directeur de course ES2 VERNAY</u>	Marc BRODUT	111034	0413
Directeur de Course Adjoint :	Jonathan PETIT	53077	0404
Directeur de Course Stagiaire :	Alain MALSOT	131406	0410
<u>Médecin Chef :</u>	Docteur Abdelhamid FATAH		
<u>Commissaires Techniques :</u> responsable	Jean-Louis REVERCHON	6835	0421
	Jean-Paul LEGRAND	3935	0414
	Jean-Luc LAPLANCHE	19578	0404
	Jean-Luc FAYARD	17626	0516
<u>Voiture damier</u>	Bernard SOUFFLET	18577	0403
<u>Chargés des relations avec les concurrents :</u>	Martine REVERCHON	14505	0409
	Brigitte DRÉAU	2282	0420
<u>Chargés des relations avec la presse :</u>	Dominique RABIAN	20036	0404

1.2P. ELIGIBILITE

Le 42^{ème} Rallye du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2023 et la coupe de France des rallyes 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site www.asadunoise.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 42^{ème} rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 6 juin 2023 à : Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48 ou 06 61 35 24 93

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 355€ (incluant 5€ pour le challenge des Commissaires de route)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 710€ (x 2)
- Equipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30€ aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye
- Les régularisations exceptionnelles du paiement de l'engagement lors des vérifications administratives se feront obligatoirement en espèces ou par CB. **(les chèques ne seront pas acceptés)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 42^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 134,400 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 BS Pneus (6,000km) et ES2-4-6 Vernay (7,300km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu :

Dimanche 11 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 16 juin 2023 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction. Des contrôles seront effectués.

Le roadbook et les documents seront à retirer à l'hôtel de Bourgogne à La Clayette

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	CLASSE					
		1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	600 €	100 €	350 €	350 €	400 €	400 €	400 €
2 ^{ème}	450 €			180 €	180 €	200 €	200 €
3 ^{ème}	300 €				130 €	130 €	130 €
4 ^{ème}						110 €	110 €
5 ^{ème}						80 €	80 €
6 ^{ème}							60 €

1^{ère} Féminine : 100€ - 150€ si plus de 3 partantes

Tous les équipages prenant le départ du rallye recevront une coupe à la remise des prix

La remise des prix se déroulera à La Clayette 17 Juin 2023 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ.

Les primes scratches et classes sont cumulables.

Remise des prix conformément aux classes de la réglementation 2023.

Les Classes 5, 5K, les classes 6, 6K, les classes 7, 7K, 7S seront confondues pour la remise des prix.

Les primes seront envoyées par courrier dans les 2 semaines suivant le rallye.

TOTAL DES PRIMES DISTRIBUABLES : 22910 €